

## Etats financiers annuels de SICAV

### ATTIJARI VALEURS SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ-KPMG TUNISIE représenté par Mme EMNA RACHIKOU.

**BILAN**  
arrêté au 31/12/2014  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>1 943 469</b>	<b>2 278 300</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 698 112	2 075 186
b - Obligations et Valeurs assimilées		245 357	203 114
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 371 263</b>	<b>930 090</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	<b>3-4</b>	1 371 263	930 090
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 314 732</b>	<b>3 208 390</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	13 519	31 106
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	257 946	270 630
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>271 465</b>	<b>301 736</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>2 993 562</b>	<b>2 856 782</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>49 705</b>	<b>49 872</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	5
b - Sommes distribuables de l'exercice		49 704	49 866
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 043 267</b>	<b>2 906 653</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 314 732</b>	<b>3 208 390</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2014	/12/2013
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>114 302</b>	<b>325 294</b>
a - Dividendes		101 274	308 534
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 028	16 761
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-3</b>	<b>1 244</b>	<b>3 685</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>115 546</b>	<b>328 980</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-9</b>	<b>-48 962</b>	<b>-145 009</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>66 584</b>	<b>183 971</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-10</b>	<b>-16 867</b>	<b>-30 938</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>49 717</b>	<b>153 033</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-13</b>	<b>-103 167</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>49 704</b>	<b>49 866</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>13</b>	<b>103 167</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		354	-976 716
* +/- values réalisées sur cession des titres		144 818	563 291
* Frais de négociation de titres		-4 627	-23 382
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>190 262</b>	<b>-283 774</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>		
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	49 717	153 033
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	354	- 976 716
c - +/- values réalisées sur cession de titres	144 818	563 291
d - Frais de négociation de titres	- 4 627	- 23 382
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>- 49 841</b>	<b>- 134 722</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
<b>a - Souscriptions</b>	<b>10 074</b>	<b>61 719</b>
* Capital	7 300	40 000
* Régularisation des sommes non distribuables.	2 563	20 880
* Régularisations des sommes distribuables.	211	839
* Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>	<b>- 13 882</b>	<b>- 5 921 343</b>
* Capital	- 9 800	- 4 064 700
* Régularisation des sommes non distribuables.	- 3 829	- 1 752 628
* Régularisation des sommes distribuables.	- 253	- 104 016
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>136 613</b>	<b>- 6 278 120</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	2 906 653	9 184 773
b - En fin de l'exercice	3 043 267	2 906 653
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	20 548	60 795
b - En fin de l'exercice	20 523	20 548
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>148,286</b>	<b>141,457</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>2,427</b>	<b>2,216</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,54%</b>	<b>-4,90%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUEL**

**Arrêtées au 31/12/2014**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

#### **2- 3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 943 469 DT contre 2 278 300 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>1 455 642</b>	<b>1 793 069</b>
- Actions et droits rattachés	1 082 906	1 526 084
- Titres OPCVM	132 736	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	240 000	200 000
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>482 470</b>	<b>482 117</b>
- Actions et droits rattachés	482 132	484 157
- Titres OPCVM	338	-2 040
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>5 357</b>	<b>3 114</b>
<b>Total</b>	<b>1 943 469</b>	<b>2 278 300</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Libellés	Cout d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>1 793 069</b>	<b>3 114</b>	<b>482 117</b>	<b>2 278 300</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	254 486			254 486	
Obligations des sociétés					
Emprunt national	140 000			140 000	
Titres OPCVM	4 556 683			4 556 683	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>					
Cession des actions et droits rattachés	-697 664			-697 664	141 794
Annuités et cession des obligations des sociétés	-100 000			-100 000	
Remboursement et cession des Emprunt National					
Cession de titres OPCVM	-4 490 932			-4 490 932	3 024
<b>Variation des +/- values Pot.</b>			353	353	
<b>Variation des intérêts courus</b>		2 243		2 243	
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>1 455 642</b>	<b>5 357</b>	<b>482 470</b>	<b>1 943 469</b>	<b>144 818</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté ci-après :

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif	Nombre d'actions	% K EMIS
<b>ACTIONS &amp; DROITS RATTACHES</b>						
		<b>1 082 905,701</b>	<b>1 565 037,898</b>	<b>47,215%</b>		
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	98,250	0,003%	1 211 282	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	205,200	0,006%	1 211 282	0,001%
ASSAD	5 250	43 988,356	42 068,250	1,269%	12 000 000	0,044%
ATTIJARI LEASING	9 500	154 452,904	250 049,500	7,544%	2 125 000	0,447%
BIAT	1 920	121 893,946	151 209,600	4,562%	17 000 000	0,011%
BNA	3 000	38 057,434	22 803,000	0,688%	32 000 000	0,009%
CELLCOM	2 146	15 022,000	17 477,024	0,527%	4 461 532	0,048%
ESSOUKNA	16 000	59 097,467	100 176,000	3,022%	5 050 500	0,317%
ESSOUKNA NG 2014	6 400	22 352,000	37 888,000	1,143%	5 050 500	0,127%
MAGASIN GENERAL	300	9 417,000	9 561,600	0,288%	11 481 250	0,003%
MIP	1 752	8 234,400	4 122,456	0,124%	4 398 937	0,040%
MONOPRIX	9 000	149 250,849	197 406,000	5,955%	16 641 144	0,054%
SFBT	5 958	49 838,762	134 126,496	4,046%	90 000 000	0,007%
SIMPAR	3 542	111 482,528	198 879,758	6,000%	1 100 000	0,322%
SIMPAR NG 2014	786	22 969,278	40 007,400	1,207%	1 100 000	0,071%
DA 2/9 SIMPAR 2014	5	32,470	52,450	0,002%	900 000	0,001%
SITS	4 761	12 632,151	9 141,120	0,276%	15 600 000	0,031%
SOMOCER	7 500	18 375,000	18 885,000	0,570%	31 169 600	0,024%
SOTUVER	2 100	10 080,000	11 046,000	0,333%	21 802 880	0,010%
SPDIT SICAF	13 200	80 153,747	121 756,800	3,673%	28 000 000	0,047%
TUNISIE LEASING	1 943	37 091,755	41 533,568	1,253%	8 600 000	0,023%
DA3/83TUNISIE LEASING2014	3	2,016	2,040	0,000%	8 600 000	0,000%
TUNIS RE	8 500	69 699,388	85 000,000	2,564%	15 000 000	0,057%
TUNISIE PROFILE	9 527	30 741,419	41 137,586	1,241%	45 000 000	0,021%
UBCI NG 2013	1 208	17 609,922	30 320,800	0,915%	20 001 529	0,006%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	84,000	0,003%	20 001 529	0,000%
<b>OPCVM</b>		<b>132 735,694</b>	<b>133 074,274</b>	<b>4,01%</b>		
FCP SAFA	436	46 284,761	45 751,224	1,380%	5 196	8,391%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	850	86 450,933	87 323,050	2,634%	1 194 924	0,071%
<b>TITRES EMIS PAR L'ETAT</b>		<b>140 000,000</b>	<b>143 799,562</b>	<b>4,34%</b>		
EMPRUNT NATIONAL	1 400	140 000,000	143 799,562	4,338%		NS
<b>OBLIGATIONS</b>		<b>100 000,000</b>	<b>101 557,041</b>	<b>3,06%</b>		
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	100 000,000	101 557,041	3,064%	140 000	3,571%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE TITRE</b>		<b>1 455 641,395</b>	<b>1 943 468,775</b>	<b>58,63%</b>		

### **3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 114 302 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre un montant de 325 294 DT pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Revenus des actions	63 208	195 512
- Revenus des Titres OPCVM	38 066	113 021
- Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées	13 028	16 761
<b>Total</b>	<b>114 302</b>	<b>325 294</b>

### **3-3 Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 1 244 DT contre 3 685 DT pour la même période en 2013, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Intérêts/ compte courant	1 244	3 685
<b>Total</b>	<b>1 244</b>	<b>3 685</b>

### **3- 4 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 371 263 DT contre 930 090 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Avoirs en banque	1 377 031	827 357
- Sommes à l'encaissement	-3 249	108 636
- Sommes à régler	-2 827	-8 877
- intérêts sur compte courant	308	2 974
<b>Total</b>	<b>1 371 263</b>	<b>930 090</b>

### **3-5 Note sur le capital**

<b>- Capital au 31/12/2013</b>	
- Montant	2 856 782
- Nombre de titres	20 548
- Nombre d'actionnaires	52
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	9 863
- Nombre de titres	73
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-13 629
- Nombre de titres	98
- Nombre d'actionnaires sortants	3
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	354
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	144 818
- Frais de négociation de titres	- 4 627
<b>- Capital au 31/12/2014</b>	
- Montant	2 993 562
- Nombre de titres	20 523
- Nombre d'actionnaires	50

### **3- 6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Sommes distribuables de l'exercice	49 704	49 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	5
<b>Total</b>	<b>49 705</b>	<b>49 872</b>

Les sommes distribuables de l'exercice 2014 et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Régul. Souscriptions</b>	<b>Régul. Rachats</b>	<b>Total</b>
Sommes distribuables de l'exercice	49 717	211	-224	49 704
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	-	-	1
<b>Total</b>	<b>49 718</b>	<b>211</b>	<b>-224</b>	<b>49 705</b>

### **3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 13 519 DT contre un solde de 31 106 DT au 31/12/2013, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
-Gestionnaire	8 641	20 994
-Dépositaire	4 878	10 112
<b>Total</b>	<b>13 519</b>	<b>31 106</b>

### **3- 8 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 257 946 DT contre un solde de 270 630 DT au 31/12/2013 détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	7 038	8 849
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 881	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	5 746	24 591
- Dividende à payer exercice 2009	13 696	13 769
- Dividende à payer exercice 2010	10 283	10 404
- Dividende à payer exercice 2011	8 334	8 431
- Dividende à payer exercice 2012	7 772	7 894
- Dividende à payer exercice 2013	8 965	-
- CMF à payer	269	350
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	44 019	42 026
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	82	2 574
<b>Total</b>	<b>257 946</b>	<b>270 630</b>

### **3-9 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements totalisent du 01/01/2014 au 31/12/2014 48 962 DT contre 145 009 DT pour la même période en 2013 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Rémunération du gestionnaire	34 390	101 852
- Rémunération du dépositaire	14 572	43 157
<b>Total</b>	<b>48 962</b>	<b>145 009</b>

### **3-10 Note sur les autres charges**

Les autres charges s'élèvent sur la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 à 16 867 DT, contre 30 938 DT à la même période en 2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	5 000	8 000
- Redevance CMF	2 914	8 632
- Frais de publicité et publications	8 000	12 000
- Services Bancaire et Autres charges	316	72
- TCL	637	2 234
<b>Total</b>	<b>16 867</b>	<b>30 938</b>

#### 4 - AUTRES INFORMATIONS

##### 4-1 Données par action

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,630	16,010	4,045
Charges de gestion des placements	-2,386	-7,057	-1,521
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,244</b>	<b>8,953</b>	<b>2,525</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,822	-1,506	-0,442
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,422</b>	<b>7,448</b>	<b>2,083</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	-5,021	0,133
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,421</b>	<b>2,427</b>	<b>2,216</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,017	-47,533	-3,965
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,056	27,413	6,349
Frais de négociation	-2,225	-1,138	-0,205
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-6,848</b>	<b>-21,258</b>	<b>2,179</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-9,271</b>	<b>-13,810</b>	<b>4,262</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-6,848</b>	<b>-21,258</b>	<b>2,179</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,014	11,426	0,748
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-6,834</b>	<b>-9,832</b>	<b>2,928</b>
Distribution de dividendes	2,427	2,216	2,267
<b>Valeur liquidative</b>	<b>148,286</b>	<b>141,457</b>	<b>151,078</b>

##### 4-2 Ratios pertinents

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Actif net moyen	2 914 417,627	8 631 478,471	9 245 303,032
Total charges / actif net moyen	2,259%	2,038%	1,290%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,680%	1,680%	1,000%
autres charges / actif net moyen	0,579%	0,358%	0,290%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,705%	1,773%	1,370%

##### 4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2014 s'élève à 34 390 DT TTC.

##### 4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 14 572 DT TTC.

## **RAPPORT GENERAL- EXERCICE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société «ATTIJARI VALEURS SICAV» Société d'Investissement à Capital Variable , comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat , l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de **3 314 732 DT**, des sommes distribuables de **49 704 DT** et un résultat net de la période de **190 262 DT**

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur :**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraude ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'ATTIJARI VALEURS SICAV au 31/12/2014 ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Paragraphes d'observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

1. Dépassement du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 relatif à l'emploi de l'actif en liquidité . En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2014 à raison de 41,37% dans des liquidités.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

*Tunis, le 20 Février 2015*

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**EMNA RACHIKOU**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2014**

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers .Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit , leur caractéristiques et modalités essentielles , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé . Il vous appartient d'apprécier l'intérêts qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **1 .Convention et opérations conclues au cours de l'exercice 2014 :**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre des articles sus mentionnés ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon les mêmes articles être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

### **2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014 :**

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- ATTIJARI VALEURS SICAV a conclu avec «*Attijari Gestion*» une convention de gestion et avec «*Attijari Bank*» une convention de dépositaire. Ces deux conventions sont applicables depuis le 01 janvier 2009, valables pour une durée d'une année et renouvelables pour la même période par tacite reconduction. En vertu des deux conventions, une rémunération de 0,5% TTC de la valeur de l'actif net est attribuée à chacun des dépositaires et gestionnaire.

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013, la rémunération de «*Attijari Gestion*» est passée de 0.5% TTC à 1.18 % TTC l'an suite à la décision du conseil d'administration réuni le 16 Juillet 2012.

Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 14 572 DT, ceux du gestionnaire sont de 34 390 DT.

- En outre « ATTIJARI VALEURS SICAV » reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès de « ATTIJARI BANK » à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2014 est prise en compte pour un montant de 1 244 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 20 Février 2015*

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**EMNA RACHIKOU**